

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération **N°2023-58 C**

objet **Décision modificative n° 1 – Budget principal**

- Date de convocation : le 1^{er} décembre 2023
- Date de publication : le 22 décembre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023 s'est réuni le 08 décembre 2023 à 14 h 30 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2^{ème} étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 1

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 9

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; BARBIER Marie-Claire ; GUIGUE Thibault.

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération **N°2023-58 C**

objet **Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative.

Pour mémoire le budget primitif 2023 a été approuvé le 16/12/2022, et le budget supplémentaire le 28/04/2023.

La présente décision modificative n°1 du budget 2023 du budget principal s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : + 300 000 €
- Section d'investissement : virements internes (montant total inchangé)

Explications :

Charges de personnel

Comme détaillé dans la décision modificative n° 1 du budget annexe « centre de tri de Chambéry », il est nécessaire d'abonder le chapitre « charges de personnel » du centre de tri.

Pour mémoire, les paies de l'ensemble des agents de Savoie Déchets sont jusqu'à présent intégralement mandatées sur le budget principal, puis refacturées aux budgets annexes.

Il est donc nécessaire de modifier ainsi le budget de fonctionnement :

- Dépenses : chapitre 012 (charges de personnel) : + 300 000 €
- Recettes : chapitre 70 (refacturations) : + 300 000 €

Cette opération est par conséquent neutre budgétairement pour le budget principal.

Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2023	BS	DM1	Cumul 2023
60 - Achats et consommables	2 461 000,00 €			2 461 000,00 €
61 - Exportation déchets (dont TGAP), REFIOM, mâchefers	4 750 000,00 €			4 750 000,00 €
61 - Autres prestations extérieures	3 648 000,00 €	22 864,55 €		3 670 864,55 €
62 - Honoraires (dont contrôles environnementaux)	454 000,00 €			454 000,00 €
63 - TGAP UVETD	1 700 000,00 €			1 700 000,00 €
63 - Autres taxes (TICFE, taxe communale, divers)	207 000,00 €	200 000,00 €		407 000,00 €
Chap. 011 - Charges à caractère général	13 220 000,00 €	222 864,55 €		13 442 864,55 €
Chap. 012 - Charges de personnel (ensemble syndicat *)	5 500 000,00 €		+ 300 000 €	5 800 000,00 €
651 - Redevances, cotisations, autres	41 000,00 €			41 000,00 €
653 - Indemnités et frais de mission élus	114 000,00 €			114 000,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	155 000,00 €	0,00 €		155 000,00 €
66111 - Intérêts de la dette	1 810 000,00 €			1 810 000,00 €
6688 - Autres charges financières	40 000,00 €			40 000,00 €
Chap. 66 - Charges financières	1 850 000,00 €	0,00 €		1 850 000,00 €
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00 €			10 000,00 €
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	100 000,00 €		115 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	50 000,00 €	100 000,00 €		150 000,00 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	75 000,00 €	200 000,00 €		275 000,00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	0,00 €	695 000,00 €		695 000,00 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortiss^{es})	4 700 000,00 €			4 700 000,00 €
Chap. 042 - Provisions pour risques	300 000,00 €			300 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	882 135,45 €		882 135,45 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €			0,00 €
Total dépenses fonctionnement	25 800 000,00 €	2 000 000,00 €	+ 300 000 €	28 100 000,00 €

Recettes	BP 2023	BS	DM1	Cumul 2023
Chap. 013 - Attén. de charges (remboursé assurance personnel)	50 000,00 €			50 000,00 €
706 - Prestations de services (OM adhérents et clients publics)	14 180 000,00 €			14 180 000,00 €
706 - Prestations de services (traitement des boues)	1 430 000,00 €			1 430 000,00 €
706 - Prestations de services (refactu TGAP)	1 990 000,00 €			1 990 000,00 €
706 - Prestations de services (DASRI)	750 000,00 €			750 000,00 €
706 - Prestations de services (redevance OM clients privés)	150 000,00 €			150 000,00 €
706 - Prestations de services (biodéchets)	42 000,00 €			42 000,00 €
707 - Vente de matériaux	250 000,00 €			250 000,00 €
7084 - Refacturation interne personnel centres de tri *	1 600 000,00 €		+ 300 000 €	1 900 000,00 €
7088 - Autres produits (vente d'énergie)	4 870 000,00 €	1 995 000,00 €		6 865 000,00 €
Chap. 70 - Ventes de produits	25 262 000,00 €	1 995 000,00 €	+ 300 000 €	27 557 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	0,00 €			0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	4 800,00 €			4 800,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €			0,00 €
773 - Mandats annulés	0,00 €			0,00 €
778 - Autres produits exceptionnels	25 000,00 €			25 000,00 €
Chap. 77 - Recettes exceptionnelles	25 000,00 €	0,00 €		25 000,00 €
Chap. 042 - Quote part subv. d'investiss virée au résultat (777)	458 200,00 €	5 000,00 €		463 200,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total recettes fonctionnement	25 800 000,00 €	2 000 000,00 €	+ 300 000 €	28 100 000,00 €

Adhésion à l'Agence France Locale

Il est proposé au Comité Syndical le principe d'adhésion de Savoie Déchets à l'Agence France Locale (AFL), afin de sécuriser et diversifier l'accès à l'emprunt.

L'apport en capital initial (ACI) s'élève à 364 300 €, payables en 10 annuités de 36 430 €.

Si ce principe est validé, il est donc nécessaire d'abonder à hauteur de 40 K€ le chapitre 26 « Participations » en dépenses d'investissement, afin de pouvoir verser la première tranche avant le 31/12/2023, pour valider l'adhésion de Savoie Déchets à l'AFL et bénéficier le cas échéant de ses financements dès l'année 2024.

Cette augmentation de crédit est compensée par une réduction technique du chapitre 23 (Immobilisations en cours).

Il est donc nécessaire de modifier ainsi la section d'investissement en dépenses :

- Chapitre 26 (Participations) : + 40 000 €
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : - 40 000 €

Les recettes de la section d'investissement restent inchangées.

Dépenses	BP 2023	BS (dont RAR)	DM1	Cumul 2023
Chap. 16 - Emprunts et dettes	2 950 000,00 €	0,00 €		2 950 000,00 €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	250 000,00 €	49 766,00 €		299 766,00 €
2111 - Terrains	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2182 - Matériel de transport	50 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €
2183 - Matériel informatique	50 000,00 €	31 235,15 €		81 235,15 €
2184 - Mobilier	20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €
2188 - Autres immobilisations	528 800,00 €	892 423,79 €		1 421 223,79 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	648 800,00 €	923 658,94 €		1 572 458,94 €
2313 - Immob. en cours (constructions)	4 000 000,00 €	6 000 000,00 €	-40 000 €	9 960 000,00 €
2315 - Immob. en cours (installations, matériel)	5 000 000,00 €	1 310 033,90 €		6 310 033,90 €
2318 - Immob. en cours (autres)	750 000,00 €	108 234,04 €		858 234,04 €
238 - Avances et acomptes versés	500 000,00 €	0,00 €		500 000,00 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	10 250 000,00 €	7 418 267,94 €	-40 000 €	17 628 267,94 €
Chap. 26 - Participations	0,00 €	10 000,00 €	+ 40 000 €	50 000,00 €
Chap. 27 - Avances financières	5 000,00 €	0,00 €		5 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	458 200,00 €	5 000,00 €		463 200,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total dépenses investissement	14 562 000,00 €	8 406 692,88 €	0,00 €	22 968 692,88 €

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20231208-2023-58C-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : approuve la décision modificative n°1 du budget 2023 du budget principal comme détaillé ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE

